

Commune

de

Porchères

Journal municipal n° 51 – Janvier 2026



## SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Investissements	p. 7
Du côté de l'école	p. 3	Du côté de la rivière Isle	p. 8
Installation d'une thérapeute familiale	p. 5	Un air de fêtes sur la commune	p. 9
Recensement de la population	p. 5	Les élections municipales	p. 10
Campagne de piégeage	p. 6	La plage de la Mousquetière	p. 11
Hommage à Colette Boureau	p. 6	Agenda	p. 12

## Le mot du maire

Si je vous dis « l'an 2000 » ça paraît loin, mais, à portée de main... bon nombre d'entre nous s'en souviennent bien... mais si je vous dis « en 2050 », ça paraît vraiment très loin... presque irréel, inatteignable... Or, en 2026, nous serons plus près de 2050 que de 2000 ! Réfléchissez-y et faites le calcul...

Ainsi ce mandat se termine. Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026 ce qui m'oblige à un mot du maire particulièrement neutre.

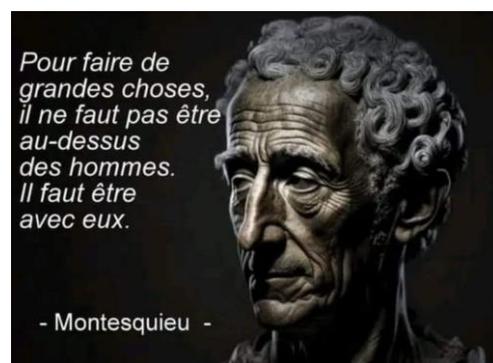
Une information qui peut tous nous réjouir provient de l'INSEE qui a dévoilé mi-décembre le résultat du recensement qui a eu lieu début 2024. Ainsi, le nombre d'habitants de Porchères qui était évalué à 893 fin 2024 passe la barre symbolique de la centaine pour s'arrêter à 904 habitants. Ce n'est pas un record, ce n'est pas un exploit, mais le fait que la population progresse alors que dans les communes qui nous entourent, elle stagne ou baisse parfois fortement doit être un bon prétexte pour se réjouir.

Les raisons de se réjouir ne sont pas si nombreuses en ces temps compliqués et il faut prendre chaque information positive avec enthousiasme !

Comme vous le verrez, les actualités communales ne manquent pas.

Il me reste à vous souhaiter une bonne année 2026. Que cette nouvelle année vous procure satisfaction, réussite et santé.

David REDON, maire de Porchères.



**La cérémonie des vœux du maire se déroulera  
le SAMEDI 24 JANVIER 2026 à 11 h  
à la salle polyvalente de Porchères  
Vous êtes cordialement invités.**



## Porchères fait le buzz à la télé !

Etiez-vous devant votre télévision le 29 décembre 2025 pour regarder l'émission « Duels en familles » sur France 3 ? L'animateur Cyril Féraud demande au candidat « L'été dernier en Gironde, à Porchères, a été organisé un championnat de lancer de... ». Le candidat ayant le choix entre « jantes de voitures », « bouses de vaches » et « galets » a bien sûr répondu « Bouses de vaches » ! Ce n'est pas la première fois que la grande fête agricole estivale a les honneurs des médias nationaux ! Bravo à l'association Anim' Ton Bourg.



## Du côté de l'école...

### L'école dehors, PS et MS

Texte dicté par les élèves :

« Tous les jeudis, le matin, nous allons dans la forêt au fond du pré. On fait les activités de maîtresse et on joue. Il y a des parents qui nous accompagnent. On met des combinaisons de pluie et des bottes. On a eu : du soleil, de la pluie, du brouillard, du vent et du grand froid ! On adore jouer avec les branches, faire des cabanes, creuser des trous, courir dans les feuilles pour nous accourser, ramasser des glands et des feuilles. Nous avons même décoré le grand chêne. »



Faire classe « dehors » de manière régulière avec de jeunes élèves développe de nombreuses compétences dans tous les domaines. Les enfants appréhendent les saisons de manière concrète, sont sensibilisés au respect du vivant et découvrent des espèces animales et végétales in situ. Ils apprennent aussi à gérer leurs émotions, à accepter de petits inconforts (froid, humidité, éloignement d'un environnement familier...) et surtout s'entraident, collaborent et se font confiance lors des jeux et activités.

### Sortie au cinéma, GS

Texte dicté par les élèves :

« Le 19 décembre, toute l'école de Porchères est allée au cinéma de Montpon en bus. Nous avons vu « La fanfare de Noël » : il y avait 4 dessins animés. Nous avons préféré « Yéti fiesta ». C'est l'histoire de yétis qui jouent de la musique sur la montagne. Elle est énervée parce qu'ils font trop de bruit. Alors, la montagne les a chassés. Mais elle se retrouve toute seule et ça la rend triste. A la fin, elle demande aux yétis de revenir faire de la musique. Ça nous a plu, on a aimé ! »



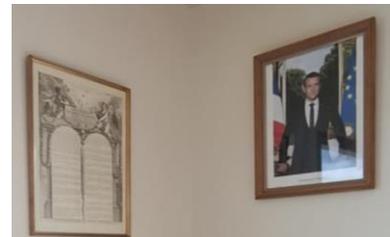
## La visite de la mairie par les GS et CP

Texte dicté par les élèves :

« Le vendredi 21 novembre, nous sommes allés à la mairie de Porchères. Monsieur le Maire nous a accueilli et nous a montré ce qu'on pouvait lire sur la mairie : la devise liberté, égalité, fraternité. Il nous a expliqué ce que ça voulait dire et pourquoi c'était important.

Ensuite, nous sommes rentrés dans la mairie et nous avons parlé du travail de ceux qui sont dans la mairie : s'occuper des routes, de l'école, de la cantine, des habitants, vérifier que tout va bien dans Porchères et essayer de changer ce qui ne va pas... Nous avons visité la salle de Conseil, là où le Maire et ses conseillers se regroupent pour décider ce qui doit être fait.

Il y avait trois jolis dessins de bâtiments : l'église de Porchères, le moulin et l'écluse de Camps.



Nous avons vu le portrait du président de la France : Emmanuel Macron et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ces deux tableaux doivent toujours être accrochés dans une mairie. Nous avons aussi vu une grande carte de Porchères, et on s'est amusés à chercher des choses dessus : l'école, la mairie, le moulin, la plage. Il y avait un petit cochon sur la rose des vents en bas de la carte. Monsieur le Maire nous a expliqué que c'est parce qu'avant, il y avait un grand élevage de cochons et que ça fait partie de l'histoire du village.

Nous avons fini la visite par le monument aux morts, qui est entre l'église et la mairie, pour se rappeler de ceux qui sont morts pour défendre la France pendant la guerre. Nous avons appris beaucoup de choses, merci d'avoir pris le temps de nous accueillir ! »

## Programme « Lait et fruits à l'école »

Depuis la rentrée, Porchères a obtenu l'agrément pour intégrer le Programme « Lait et Fruits à l'école ». Financé par l'UE, il permet à la commune de recevoir une aide financière et d'être soutenue pour la distribution de fruits et légumes frais, lait et produits laitiers à l'école.



## L'entretien des routes communales

Les travaux de bouchage de trous sur les routes communales ont été réalisés cet automne. L'ensemble des routes de la commune a été traité et en particulier celles de Courbarieu et de la Courtade qui ont bénéficié d'un traitement renforcé. Pour la première fois c'est l'entreprise Lagarde et Laronze qui a été retenue pour ces travaux. Cette dépense, environ 7.000 €, avait été prévue au budget primitif adopté par délibération le 9 avril dernier.



## Installation d'une thérapeute familiale

La commune de Porchères vous informe de l'installation d'un cabinet d'une thérapeute familiale : Tiphaine DUMOULY.

Forte de plusieurs années d'expérience auprès des individus, des couples et des familles, elle accompagne celles et ceux qui traversent des moments de doute ou de crise.

Pourquoi consulter ? (Voici quelques exemples)

En individuel : un sentiment d'impasse, un deuil, manque de confiance en soi, troubles du sommeil ou alimentaires, Burn out, ...

En couple : retrouver un dialogue constructif, traverser une étape de vie (arrivée d'un enfant, séparation), ou une crise, ...

En famille : apaiser des tensions avec les enfants/adolescents, mieux gérer les conflits intergénérationnels, apaiser les tensions du « quotidien », ...

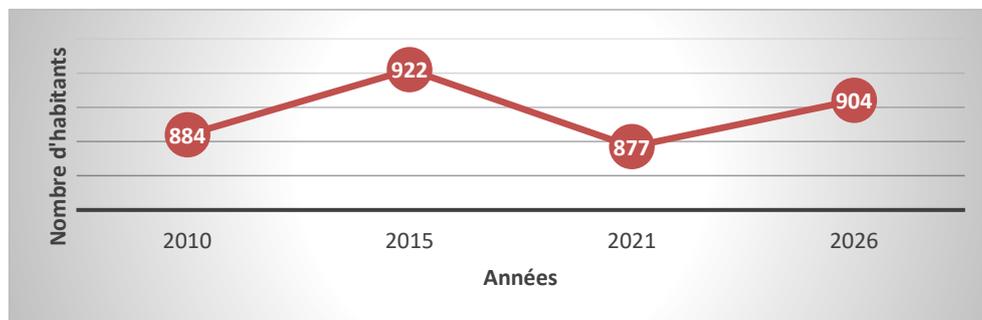
Son rôle est d'être un partenaire de réflexion. Pour identifier les ressources et trouver de nouvelles solutions. L'objectif est simple : retrouver de la fluidité, de l'apaisement et une meilleure compréhension de soi et des autres.

Contact : Tiphaine DUMOULY, 06.75.27.94.67 ou dumouly.therapeutefamiliale@gmail.com.



## Recensement de la population

Les résultats du recensement effectué début 2024 ont été officialisés ! Faisant passer la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à ... **904** ! En 2022, elle s'élevait à 877 habitants, soit 27 Porcherois en plus en 4 ans !



## Cabane à bouquins



La nouvelle cabane à bouquins a été mise en place sous l'arbre juste devant la mairie. Vous n'avez plus qu'à vous asseoir sur le banc pour profiter de votre lecture !

Déposez, empruntez... Une démarche écocitoyenne pour prolonger la vie des livres et partager vos lectures préférées !

## Campagne de piégeage de ragondins

La présence de ragondins a été constatée sur le secteur de La Lande à Porchères. Ces animaux sont considérés comme étant une Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD). La mairie a donc décidé de passer une convention avec l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde (ADPAG) et de mettre en place des campagnes de piégeage.



Merci à tous les habitants concernés de réserver le meilleur accueil aux piégeurs dans le cas où ils auraient besoin de pénétrer sur votre propriété.

Par ailleurs, si vous constatez la présence de ragondins près de vos habitations, n'hésitez pas à le signaler en mairie.

## Hommage à Colette Boureau

Colette Boureau s'est éteinte le vendredi 31 octobre 2025.

D'abord élue en 2013 pour remplacer Pierre BARRAU au sein du Conseil Municipal, elle a ensuite été réélue dans l'équipe. Durant le mandat 2014-2020, elle était adjointe aux affaires scolaires. Colette était pleinement investie dans son mandat d'élue, elle apportait toujours des idées, des innovations, des solutions.



Par ailleurs, elle a été, dès la fin 2014, la première présidente de la toute nouvelle association Anim' Ton Bourg, qui porte depuis cette époque la grande fête agricole et plusieurs autres manifestations à Porchères. Quelle aventure !

Dès 2014 également, Colette s'est investie fortement au sein de l'association VIENVI (Vivre en Vallée de l'Isle) qui se préoccupe de lutter contre le projet de gravière à Porchères et Saint-Antoine. Elle a assuré l'ensemble du secrétariat et de la coordination avec les avocats et les assurances durant plus de 10 ans. Un travail méticuleux et méthodique auquel elle était habituée et qui lui rappelait son travail de secrétaire médicale. Il fallait sa pugnacité et sa ténacité pour tenir face aux compagnies d'assurances.

Mais durant toutes ces années planait aussi une menace, une ombre au tableau, un mal sournois. Parfois très présent, parfois un peu plus lointain... Colette se savait en sursis permanent depuis longtemps. Mais courageusement, au fil des années, elle avait appris à vivre avec ce « foutu cancer ». Voulant faire mentir la médecine et démentir le destin, Colette souriait, vivait, avançait. Elle s'est beaucoup battue et a montré une abnégation immense conforme à son caractère qui était entier.

Alors au moment des hommages, il ne faut pas oublier de lui dire « MERCI » pour tout ce qu'elle a fait pour le bien commun, pour l'intérêt général, pour l'intérêt public à Porchères.

Au nom du Conseil Municipal, nous adressons nos sincèrement condoléances à ceux qui restent. Sa maman, Luc, Lisa, Carl et ses petits enfants chéris.

## Investissements dans les équipements électriques

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint-Philippe d'Aiguilhe a proposé aux communes membres de subventionner jusqu'à 80 % les investissements en matériels électriques. Aussi, le Conseil Municipal a délibéré le 1<sup>er</sup> octobre dernier pour acheter du matériel neuf en remplacement de certains équipements qui commençaient à montrer des signes de vieillissement importants.

Ainsi, fin 2025, la salle polyvalente se voit dotée d'un lave-vaisselle professionnel neuf, d'une chambre froide neuve et d'un fourneau neuf. Tous ces matériels avaient plus de 25 ans...

De même, le restaurant scolaire a lui aussi été doté d'une machine à laver la vaisselle professionnelle neuve qui vient remplacer la précédente, elle avait 17 ans.

Espérons que ces matériels durent aussi longtemps que les précédents. Les matériels anciens n'ont pas été jetés, ils ont été donnés à l'association l'Avenir de La Double pour une seconde vie !

Par ailleurs, la salle du Conseil Municipal a été équipée avec un écran et un vidéoprojecteur. C'était les tous derniers équipements qui manquaient à la mairie rénovée.

Il s'ajoute d'autres travaux électriques divers notamment à la vieille cantine, liés à l'installation électrique des caméras de vidéoprotection. Le tout s'élève à 34.394 € de dépenses TTC (29.102 € HT), subventionnés à hauteur de 19 895 € par le syndicat.

C'était probablement la toute dernière fois que la commune bénéficiait d'une telle subvention, le préfet de la Gironde ayant décidé, contre l'avis des élus du Libournais, de dissoudre le Syndicat d'Electrification de Saint-Philippe d'Aiguilhe au 31 décembre 2025. Le Conseil Municipal avait délibéré pour dire son opposition à cette dissolution. En vain ; la préfecture étant sourde aux besoins des petites communes rurales.

C'est, une fois de plus, des subventions concrètes pour la commune qui vont s'arrêter.



## Plantations d'arbres



Un des tilleuls de la cour de l'école montrait depuis de nombreuses années des signes de fatigue. Il a dû être coupé il y a quelques semaines. Durant les vacances de Noël il a été remplacé par un mûrier (sans fruits) qui procurera une ombre dense dans la cour d'école dans quelques années. De même, 4 lagerstroemias ont été plantés sur le côté du restaurant scolaire qui est désormais ouvert. Un nouvel axe de circulation ouvert au public pour accéder au terrain multisports !

## Du côté de la rivière Isle

### Citoyenneté d'Honneur

Dans le Journal municipal n° 50 de septembre 2025, il vous a été annoncé que le Conseil Municipal avait, par délibération, attribué à Isle, la Citoyenneté d'Honneur, affirmant sa volonté de la protéger, la comprendre et la célébrer.

Le 28 novembre, au centre multimédia de Neuvic-sur-l'Isle, le SIETAVI et le SMBI, entourés d'associations d'histoire et de patrimoine de la vallée ainsi que du Collectif Trois Tiers, ont présenté les résultats de leurs travaux. D'une part, la restitution de l'inventaire du patrimoine, et d'autre part, la restitution des Semaines au fil d'Isle et de l'Auvézère 2025.

Lors de cette journée, a eu lieu la cérémonie de remise des trophées de la Citoyenneté d'Honneur. Un geste symbolique et puissant, qui rappelle que l'Isle n'est pas seulement un cours d'eau : elle est une habitante à part entière de notre territoire, un être vivant dont nous partageons la responsabilité.

A ce jour, 40 communes du bassin versant ont déjà délibéré favorablement pour octroyer la Citoyenneté d'Honneur à Isle et ses affluents.

Les trophées remis aux communes témoignent d'un engagement collectif : Reconnaître l'Isle comme un élément essentiel de notre identité, de notre histoire, et de notre avenir commun.

Le trophée a été réalisé par Nicolas Aussel, habitant de Porchères et son socle a été confectionné avec le bois du tilleul qui avait dû être coupé à l'occasion des travaux d'extension de la mairie de Porchères.



## Terrain multisports

Après les travaux de terrassement d'octobre dernier, la dalle du terrain multisports a été coulée. Encore quelques semaines de séchage, et nous pourrons apercevoir la structure !

Ce terrain permettra à tous les habitants de Porchères et des communes voisines, ainsi qu'aux enfants de l'école de pouvoir pratiquer, dans un espace dédié, des loisirs sportifs tels que football, basketball, volleyball...

Le terrain est situé derrière l'école.

Il pourra notamment servir à de l'initiation au hockey-sur-gazon, sport si cher à Porchères !



## Un air de fêtes sur la commune

### Décorations de Noël

Vous l'avez vu en couverture ! Les décorations de Noël ont été restaurées puis installées. Elles ont rejoint les bonhommes de neige en bois. Porchères a également revêtu ses habits de lumières en cette période de fêtes !



### Remise des paniers aux agents



Comme chaque année, le Maire et le Conseil Municipal ont remis aux agents de la commune un panier garni de fin d'année. Un petit geste symbolique et amical à la veille des fêtes.

L'occasion de partager un verre (avec modération !) entre les élus, les agents et les institutrices et de se souhaiter le meilleur pour l'année à venir !

### Repas de Noël au restaurant scolaire

Vendredi 19 décembre, dernier jour de classe avant les vacances ! Les enfants ont pu déguster le délicieux repas de Noël préparé par Olivia. Les conseillers municipaux, les institutrices et les agents communaux y étaient aussi conviés !

## Noël au Moulin de Porchères



Comme chaque année le marché de Noël au moulin a été un véritable succès grâce aux nombreux stands en direct des producteurs. Les idées cadeaux ne manquaient pas. Pour les gourmands : vin chaud, crêpes, chocolat, gaufres, et pains d'épices maisons. Nouveauté 2025 : Projection, pour la première fois d'un spectacle vidéo (mapping) sur les façades du moulin.



## Le réveillon de la Saint-Sylvestre du Comité Des Fêtes



Pour la deuxième année consécutive, le réveillon de la Saint-Sylvestre, organisé par le Comité Des Fêtes de Porchères a été une vraie réussite : rires, bonne humeur et moments partagés. Autour d'un repas généreux, chacun a profité de l'instant dans une ambiance chaleureuse et festive. A minuit, les vœux, les embrassades ont marqué le début de la nouvelle année. La soirée s'est poursuivie entre musique, cotillons et confettis, laissant à tous un excellent souvenir et l'envie de recommencer.

**Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochains.**

**Une loi du 21 mai 2025 a profondément modifié le déroulement de ce scrutin.**

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal. Les candidats se présentaient seuls ou en groupes. Le panachage était autorisé. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Il n'est aujourd'hui plus possible de candidater de manière isolée. Aussi, les **listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme**. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats et la **suppression de la possibilité de panachage** (c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres).



### Inscription sur les listes électorales



Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 et que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février. Ce délai est reporté au 5 mars si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- Vous présenter en mairie muni de votre justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité de moins de 3 mois) et de votre justificatif d'identité
- Faire votre demande en ligne sur le site internet Service Public, vous y trouverez également toutes les informations relatives aux élections

### En résumé :

- **DES LISTES PARITAIRES,**
- **INTERDICTION DE PANACHER** sous peine de nullité du vote,
- **LE RESULTAT DU SCRUTIN** sera à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.



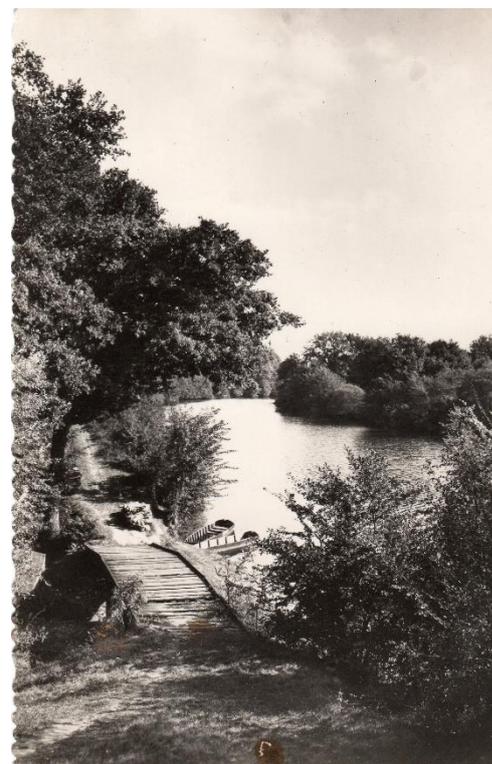
## Connaissez-vous la plage de la Mousquetière ?

Le ruisseau de la Mousquetière, qui traverse le bourg de Porchères se jette dans l'Isle à quelques mètres du bourg.

Le sable présent dans les coteaux est transporté par ce ruisseau et s'accumule lentement à l'embouchure, créant une plage de sable naturel ! La photo ci-contre en est la preuve.

Durant des décennies, ces lieux appartenaient à la commune ; ils lui appartiennent encore en partie. La jeunesse de Porchères s'y retrouvait pour prendre du bon temps : baignade, bains de soleil, pique-nique, farniente, pêche, petit port. Une véritable plage dans le bourg de Porchères ! C'est aussi là qu'on apprenait à nager avant l'ouverture de la piscine de Lagrave.

Un petit pont en bois enjambait le ruisseau pour passer facilement d'une rive à l'autre. Il était très utile à l'époque de la navigation. Il permettait d'assurer la continuité du chemin de halage.



Le plus incroyable c'est que l'imprimeur de cartes postales CIM ait tiré, dans les années 1960, plusieurs cartes postales de cet endroit, aujourd'hui ignoré de bon nombre de Porcherois !

# Agenda 2026

<b>24 janvier à 11 h</b>	<b>14 février</b>	<b>7 mars</b>
<b>Vœux du Maire</b>	<b>Concours de tarot</b>	<b>Repas dansant</b>
<b>Salle polyvalente</b>	<b>Tarot Club de Porchères</b>	<b>Comité Des Fêtes</b>
		
<b>15 mars</b>	<b>22 mars</b>	<b>28 mars</b>
<b>Elections municipales</b>	<b>Elections municipales</b>	<b>Carnaval</b>
<b>Salle polyvalente</b>	<b>Salle polyvalente</b>	<b>Les Filous de l'Isle</b>
		
<b>11 avril</b>	<b>18 avril</b>	<b>18 avril</b>
<b>Sortie en Espagne</b>	<b>Repas champêtre</b>	<b>Concours de belote</b>
<b>Comité Des Fêtes</b>	<b>Au Parc du Château de Chollet</b>	<b>Tarot Club de Porchères</b>
		

**La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 24 janvier 2026 à 11h à la salle polyvalente**

## Horaires d'ouverture

**Lundi** 14 h - 18 h  
**Mardi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Mercredi** 9 h - 12 h 30  
**Judi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Vendredi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h  
**Samedi** matin, sur rendez-vous.



**Mairie de Porchères**  
**37 Place Paul et Pierre Barrau**  
**33660 PORCHERES**  
**Tel : 05.57.49.61.52**  
**mairie@porcheres.fr**  
**http://www.porcheres.fr**  
**Facebook #mairiedeporcheres**